

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE510

présenté par
M. Besson-Moreau, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« préciser que »

le mot :

« dispenser ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ne sont pas soumis à »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel